

Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2015 – préavis municipal no 76.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Laurent BACHELARD	1 ^{er} membre
Katia ANNEN	
René BARIONI	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Christian VERNEX	
Jeannette WEBER	
Isabelle WEGMANN	
Claudine BOVET	rapporteur

s'est réunie les 20, 25 novembre et 1^{er} décembre 2014.

Excusée

Valérie CORNAZ-ROVELLI le 25 novembre 2014.

Remerciements

Monsieur Daniel Collaud, municipal des finances, et Monsieur Virgile André, boursier communal, étaient présents à la séance du 25 novembre 2014. Les membres de la commission des finances les remercient vivement de leur disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion.

Généralités

Tout d'abord, la commission des finances rappelle que le budget 2015 tient compte de l'augmentation, d'une part, du taux fiscal de 62.5% à 66.5% dont 1.5 point est affecté à la piscine et, d'autre part, de l'impôt foncier de 1‰ à 1.1‰. A titre d'exemple, un citoyen payant cette année CHF 10'000.- d'impôt annuel (cantonal et communal) verrait augmenter ses impôts de CHF 184.- pour l'année 2015.

Elle rappelle également que le conseil communal vote uniquement le budget et non pas le tableau des investissements se trouvant aux pages 65 et 66. Ces investissements ne sont votés que lorsque la municipalité présente un préavis.

Le budget 2015 de la ville de Gland prévoit un bénéfice de CHF 173'641.- pour des recettes s'élevant à CHF 59'911'640.- et des charges à CHF 59'737'999.-. Quant à la marge brute d'autofinancement, elle s'élève à CHF 5'532'681.- (Budget 2014 : CHF 3'288'402.-). La commission des finances tient à informer que si l'augmentation d'impôt est refusée suite au référendum en cours, la marge brute d'autofinancement s'élèverait alors à CHF 3'250'000.-, ce qui affecterait directement les liquidités de la bourse communale d'un montant de CHF 2'282'681.-.

La municipalité prévoit une hausse des revenus de 7.72% qui s'explique en grande partie par l'augmentation des impôts (voir commentaires ci-après relatifs au dicastère des finances).

Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2015 – préavis municipal no 76.

Quant aux charges, elles ont augmenté globalement de 5.16%, dont 7.16% pour les frais de personnel. La commission des finances estime que le pourcentage des frais de personnel par rapport aux recettes fiscales (23.2%) est tout à fait convenable et s'explique principalement par le développement que connaît notre ville. Il est également intéressant de relever que ce pourcentage est inférieur à 2005 et que cela démontre une bonne gestion de ces frais depuis dix ans. A noter aussi que le groupe no 31 (Biens, services, marchandises) n'a été augmenté que de 0.87%. La commission des finances tient à rappeler que ce groupe de charges est le seul sur lequel la municipalité a une réelle emprise et qu'il représente seulement 12.97% du total des charges. La municipalité n'a donc quasiment aucune marge de manœuvre pour réduire les charges, si ce n'est de freiner les investissements au détriment du développement de notre ville.

Le montant des emprunts au 1^{er} novembre 2014 s'élève à CHF 57'035'000.- et la municipalité prévoit que la dette communale sera d'environ CHF 73 mio à fin 2015. La politique d'emprunt de la municipalité est actuellement sur du court terme car les taux sont extrêmement bas, ce qui va entraîner une très faible augmentation des charges financières pour 2015. La commission des finances tient à rappeler que le plafond d'endettement est aujourd'hui à CHF 108 mio et que lorsque nous parlons de la dette communale, il faut tenir compte entre autre des liquidités de la bourse communale, mais surtout des préavis votés par le conseil communal qui ne sont pas encore décaissés et qui ne sont donc pas compris dans le montant de la dette communale réelle.

Le ratio d'endettement par rapport aux revenus financiers pour 2015 devrait se situer entre 100 et 150% ce qui est considéré comme « moyen » par l'Autorité de surveillance des finances communales (Asfico). Néanmoins, la prudence est de mise par rapport à cette appréciation, vu les investissements importants et coûteux qui figurent en priorité 1 et qui devront être principalement financés par de l'emprunt.

Analyse par dicastère

Administration Générale	CHARGES		REVENUS	
Budget 2014	5'775'197		459'400	
Budget 2015	6'887'076		1'304'970	
Evolution	+1'111'879	+ 19.25%	+845'570	+ 184%

L'analyse du budget 2015 du dicastère de l'Administration Générale montre une augmentation des revenus de 184% ainsi qu'une augmentation des charges de 19.25%. Cette augmentation des revenus s'explique par l'imputation interne pour la piscine. Par contre, on peut constater CHF 38'000.- d'augmentation dans les affaires culturelles.

Nous trouvons une légère baisse du budget de CHF 5'000.- pour la Municipalité (diminution de la formation professionnelle) et de CHF 19'000.- pour l'administration (honoraires communications).

Une augmentation du budget pour :

- Archives : ce poste a été complètement réorganisé et désormais tous les documents devront être numérisés, ce qui justifie les CHF 7'090.- d'augmentation.

-Personnel : une augmentation pour les MSST. Pour être aux normes fédérales le canton exige une mise en conformité (CHF 11'500.-)

Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2015 – préavis municipal no 76.

-Bibliothèque : une augmentation de la masse salariale est prévue, notamment par l'engagement d'un stagiaire. A noter que la participation cantonale aux traitements des bibliothécaires a augmenté de CHF 38'000.-

-Informatique : l'augmentation de CHF 15'480.- du poste « contrats de maintenance » s'explique surtout par des coûts de développement de logiciels.

Finances	CHARGES		REVENUS	
Budget 2014	14'507'386		46'380'947	
Budget 2015	15'678'355		49'643'300	
Evolution	+1'170'969	+8.07%	+3'262'353	+ 7.03%

En analysant les comptes du dicastère des finances globalement, nous constatons immédiatement une augmentation des charges de 8.07% par rapport au budget 2014, mais également une augmentation des recettes de 7.03%. Nous devons également faire remarquer que la hausse des charges est nettement plus forte cette année par rapport au dernier budget où elles étaient pratiquement inchangées.

Passons en revue les différents postes, en ce qui concerne les recettes fiscales pour dire que le budget a été établi cette année sur une augmentation de la population de 2% et bien entendu sur la hausse de 4 points d'impôt votée lors du dernier conseil communal. La hausse de la population de 2% provient essentiellement du quartier de Eikenott.

En ce qui concerne les charges, l'augmentation provient essentiellement des amortissements avec, pour la première fois, l'amortissement provenant des préavis sur la piscine pour un montant d'environ CHF 800'000.-, ainsi que les amortissements obligatoires habituels.

Quelques mots concernant la charge d'intérêts, qui reste stable grâce à la conjoncture actuelle et un environnement de taux d'intérêts stables et bas, ceci malgré une hausse de la dette qui actuellement se situe à CHF 57'700'000.-.

Avec tous les préavis déjà acceptés par le conseil, on doit s'attendre à ce que la dette communale réelle se monte à fin 2015 à CHF 73mios.

Bâtiments et urbanisme	CHARGES		REVENUS	
Budget 2014	2'824'777		1'761'840	
Budget 2015	2'855'800		1'691'590	
Evolution	+ 31'023	+ 1.09%	- 70'250	- 3.98%

En comparant les charges et les revenus, on constate une augmentation des charges et une diminution des revenus, alors que l'année passée, c'était au contraire une diminution des charges et augmentation des revenus.

Beaucoup d'adaptations et de mouvements ont été effectués sur ce dicastère, ce qui explique cette inversion de tendance.

Notamment dans le compte « Administration » où l'on constate une nette augmentation suite à un nouveau poste créé dans le personnel, un engagement de 1.5 ETP. Dans ce même compte, il y a aussi des mouvements au niveau du Leasings photocopieurs suite à une

Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2015 – préavis municipal no 76.

nouvelle répartition. La charge de l'entretien des véhicules ne paraît plus du fait du décalage entre les dates des achats et celle du bouclage du compte.

Bâtiments patrimoine administratif: l'imputation des traitements des concierges a été répartie entre les 2 concierges. Les mouvements des comptes sont dus à une adaptation à l'année 2013. Cette adaptation concerne les rubriques « Produits, entretien d'équipement bâtiments scolaires » et « Entretien bâtiments scolaires ».

Infrastructures & environnement	CHARGES		REVENUS	
Budget 2014	6'394'990		3'140'065	
Budget 2015	6'424'585		3'226'170	
Evolution	+29'595	+0.46%	86'105	+2.74%

Dans le poste « entretien des places de sport 440.3145.20 » est prévue une augmentation de CHF 61'000, dont CHF 55'000 iront pour l'arrosage du terrain A à En Bord. Les autres montants relèvent de l'entretien courant des installations existantes.

Les places de jeux communales seront mises en conformité avec les normes BPA actuelles, pour un montant estimé à CHF 24'600.-. Les travaux seront effectués par les services de la voirie et une société spécialisée.

Dans la rubrique « Ordures et Déchets », le compte frais de transports et collecte (450.3188.00) baisse de CHF 72'000.- sur les frais de transports, en raison de la baisse de tonnage estimée des ordures ménagères. Une baisse importante de CHF 60'000 de taxes d'élimination des ordures est également budgétisée, ainsi qu'une hausse importante des rétrocessions des taxes aux sacs poubelles. Ces modifications font suite à la nouvelle politique de tri des déchets organiques et de gestion des ordures ménagères.

Instruction publique et cultes	CHARGES		REVENUS	
Budget 2014	5'990'568		509'164	
Budget 2015	5'835'423		516'470	
Evolution	- 155'145	- 2.59%	+ 7'306	+ 1.43%

La progression des charges de l'an dernier a fait place cette année à une diminution de celles-ci, essentiellement en raison d'une baisse des postes *Entretien des bâtiments scolaires* et *Intérêts emprunts*. Pour ce dernier poste, on peut relever que le montant des intérêts est le produit de la valeur comptable réelle des bâtiments par le taux d'intérêt moyen, puisque les emprunts ont été contractés à des taux différents.

On peut également remarquer que le poste *Achats d'électricité* diminue de près de CHF 40'000.- en raison notamment d'une baisse de 5% du prix de l'électricité et que l'augmentation de CHF 10'000.- du poste *PPLS-Participation* est due au loyer des nouveaux locaux de Trélex.

Dans la rubrique *Médical et dentaire*, il est à noter que l'augmentation de CHF 4.25/habitant à CHF 6.-/habitant est limitée à l'année 2015 et qu'elle est destinée à compenser le manque de provision pour l'achat du nouveau cabinet dentaire mobile. Il faut également rappeler à ce

Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2015 – préavis municipal no 76.

propos que les frais d'exploitation du cabinet dentaire font l'objet d'une comptabilité séparée et n'entrent donc pas dans le budget communal.

Enfin, l'entrée en vigueur de la LEO provoque quelques permutations comptables (*Camps scolaires* et *Traitement devoirs surveillés*) au niveau des enseignements primaire et secondaire, en raison de la primarisation des années 7 et 8.

Police	CHARGES		REVENUS	
Budget 2014	3'912'359		500'100	
Budget 2015	4'061'797		572'900	
Evolution	+149'438	+ 3.81%	+72'800	+14.55%

Pour le budget 2015, on remarque une augmentation de 3,5% de charges due à divers éléments et une augmentation de 14,52% s'expliquant notamment par :

- une présence accrue d'un patrouilleur scolaire sur la rue du Mont-Blanc vers le rond-point «Badan» ;
- au service de la population, engagement d'un ASP (assistant sécurité publique) supplémentaire pour une meilleure surveillance policière et en conséquence une augmentation des amendes estimée CHF 45'000.- ;
- un montant de CHF 25'000.- prévu pour une étude sur la mobilité douce sur le budget 2014 n'ayant pas été utilisé, il est reporté sur 2015 à CHF 30'000.- comprenant l'étude de la commission ad-hoc ;
- les ventes d'autorisations de parquer ne subissent globalement pas de changement, quelques ventes de plus pour le nord de la ville et quelques ventes de moins pour le sud ;
- une augmentation de CHF 30'000.- sur les taxes de boissons alcoolisées en vente libre, le budget de 2014 (CHF 12'000.-) ayant été sous-évalué ;
- selon la situation 2014, les assignations de permis aux étrangers subiront une baisse CHF 20'000.-.

Sécurité sociale	CHARGES		REVENUS	
Budget 2014	14'916'295		410'000	
Budget 2015	15'495'763		489'340	
Evolution	+ 579'468	+ 3.88%	+ 79'340	+ 19.35%

L'augmentation du budget s'explique par différents éléments.

Dans le cadre du Réseau d'Accueil des Toblerones, il y aura l'ouverture de plusieurs structures de la petite enfance, (Nurserie-Garderie à la Chavanne et l'UAPE des Perrerets).

De plus, l'augmentation de notre population engendre des besoins et des demandes nouvelles. La ville de Gland prévoit dans plusieurs catégories d'âge des montants pour le budget 2015 : pour l'Association Vaudoise d'Aide et Soins à Domicile (AVASAD), une augmentation de CHF 68'650.-. Dans ce domaine, il faut s'attendre à une augmentation régulière de l'ordre de 4 % à 5 % pour les années qui viennent.

Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2015 – préavis municipal no 76.

Pour la prévention jeunesse, une personne sera engagée : augmentation de CHF 7'000.-

L'augmentation de CHF 26'000.- de l'aide au logement a été votée par le conseil.

Les autres postes ne subissent que peu de mouvements.

Service Industriels	CHARGES		REVENUS	
Budget 2014	2'484'000		2'456'000	
Budget 2015	2'499'200		2'466'900	
Evolution	+ 15'200	+ 0,61%	+ 10'900	+ 0,44%

L'analyse du budget 2015 des Services Industriels montre peu de différence par comparaison avec 2014. Cependant, quelques points ont retenu l'attention de la Commission des Finances et méritent quelques éclaircissements.

Pour le Sidemo, entretien du matériel d'exploitation : le remplacement des appareils de mesure et de régulation d'ozone ainsi que de l'injecteur d'ozone de PVC en INOX explique la hausse de CHF 40'000.-. Les autres changements concernent le renouvellement du stock.

Efficacité énergétique et énergie renouvelable: la subvention n'est pas supprimée, elle sera adaptée en fonction de la demande. Rappelons que la municipalité a une compétence jusqu'à un montant de CHF 50'000.-. Sur les CHF 363'500.- prévus dans ce poste, le règlement communal affecte 30% soit (CHF 109'050.-) sous forme de subventions, aux privés, le reste étant utilisé pour les services communaux. La municipalité n'a toutefois pas encore déterminé les éléments qui seront subventionnés aux privés.

Une subvention (Cpte 823.3656.10 Subvention - développement durable – propre usage) de CHF 18'750.- est budgétisée et sera versée aux réseaux Eco Nyon Région à raison de CHF 1,50/ habitant pour 3 ans, 2015 - 2016 et 2017.

Conclusion

Comme indiqué dans nos précédents rapports, les finances de la commune ne sont pas au beau fixe et il faudra recourir de plus en plus à l'emprunt pour financer les prochains investissements. A cet effet, la municipalité avait lancé des messages de prudence depuis déjà plusieurs années et l'augmentation des impôts pour 2015 n'est pour certains pas une surprise. La commission des finances tient toutefois à informer le conseil communal que si le budget est accepté, les charges ne seront pas revues à la baisse au cas où l'augmentation des impôts était refusée suite au référendum.

**Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2015 –
préavis municipal no 76.**

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 76, soit :

Le conseil communal

vu le préavis no 76 relatif au projet de budget pour l'exercice 2015

ouï le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

le projet de budget de l'exercice 2015, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de produits de CHF 173'641.-, est accepté.


Laurent BACHELARD
1^{er} membre



Katia ANNEN



René BARIONI



Regina BOVET



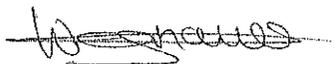
Valérie CORNAZ-ROVELLI



Christian VERNEX



Jeannette WEBER



Isabelle WEGMANN



Claudine BOVET
rapporteur

